

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78063

Objet

TARIF DU CAVEAU
DEPOSITOIRE

DATE DE CONVOCATION

~~29 MAI 1978~~

DATE D'AFFICHAGE

~~29 MAI 1978~~

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL-BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD
Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

Le tarif du caveau dépositoire de ROYAN est resté inchangé du 23 MARS 1974 au 27 JUIN 1977. En 1977, le tarif n'a pu être augmenté que de 6,50 %. La Commission des Finances dans sa séance du 22 MAI 1978, a proposé d'actualiser ce tarif en l'indexant proportionnellement à l'écart existant entre l'indice du coût de la construction du premier trimestre 1974 égal à 291, date de la fixation du tarif et celui du dernier trimestre 1977 égal à 449.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 22 MAI 1978

DECIDE :

- de fixer le tarif progressif suivant à compter du 1er JUILLET 1978 :

	Pour mémoire Ancien tarif DCM du 27/6/77	Nouveau tarif
-Par jour les deux premiers mois	1,05 F	1,50 F
-Par jour, les mois suivants	2,15 F	3,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Guy TETARD.

